

Schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap 2017-2020

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu la décision n°17-126 en date du 19 juin 2017 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 10 juillet 2017, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap 2017-2020 dont une copie est jointe à la présente délibération.

Ainsi, l'ENS de Lyon peut, selon ses capacités budgétaires et sur proposition d'un laboratoire, verser une bourse aux étudiants dont le taux d'invalidité est supérieur à 80% et qui sont accueillis au sein d'un laboratoire afin de compléter l'Allocation Adulte Handicapé pour permettre leur inscription en Doctorat à l'ENS de Lyon, dans les conditions définies dans le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap 2017-2020.

Détail des votes : 26 votes favorables sur un total de 26 votants.

Article 2.

Le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération.

Fait à Lyon, le 10 juillet 2017,

Le Président de l'ENS de Lyon


Jean-François PINTON